



Raphaël Cavin
Commandant

Aux représentants des médias

Service de communication de la
Commune de Lutry

Par e-mail

Numéro / Référence : RC, 01/2024

Lutry, le 9 janvier 2024

COMMUNIQUE DE PRESSE – Police Lavaux dématérialise les amendes d'ordre de stationnement

Dans une démarche de simplification administrative, Police Lavaux a remplacé depuis le 20 décembre 2023 le fichet manuscrit déposé sur le pare-brise en cas d'infraction aux règles de stationnement par un Code QR permettant au contrevenant d'accéder à un portail en ligne, sur lequel il peut rapidement payer ou contester l'amende d'ordre prononcée.

Depuis le 20 décembre 2023, les amendes d'ordre déposées sur le pare-brise d'un véhicule en infraction aux règles de stationnement changent de visage dans les six communes de Police Lavaux.

Un petit carton doté d'un Code QR remplace désormais le fichet sur lequel l'agent mentionnait jusqu'alors à la main toutes les circonstances de l'infraction sanctionnée. En scannant ce Code QR ou en se connectant à [amende.policelavaux.ch](https://www.amende.policelavaux.ch), le contrevenant accède immédiatement à toutes les informations pertinentes sur l'infraction commise. Depuis ce portail en ligne, il peut directement payer l'amende à l'aide d'une carte de crédit ou débit (Visa, Mastercard, Postfinance) ou de Twint, communiquer l'identité du conducteur lorsque l'infraction a été commise par un tiers, voire contester l'amende d'ordre si elle lui apparaît injustifiée.

Les contrevenants qui ne disposeraient pas d'un smartphone ou d'un ordinateur ne seront pour autant pas pénalisés par ce changement de pratique. En effet, si 30 jours après l'infraction



l'amende d'ordre n'est ni payée, ni contestée, elle est adressée par courrier, accompagnée d'un bulletin de versement et sans frais supplémentaire, au détenteur du véhicule d'après le permis de circulation. A ce stade et comme c'est déjà le cas actuellement, le détenteur pourra soit payer l'amende, soit communiquer l'identité du conducteur lors de l'infraction, soit contester l'amende.

Enfin, il reste toujours possible de payer une amende d'ordre au guichet de l'Hôtel de police, route de Lavaux 216, à Lutry.

Ce nouveau système de gestion des amendes de stationnement, déjà déployé à entière satisfaction par plusieurs autres polices suisses et vaudoises, simplifiera grandement les démarches du contrevenant, qu'il souhaite payer l'amende d'ordre ou la contester. Ce projet s'inscrit donc pleinement dans l'objectif de législature de Police Lavaux « Développer des prestations digitalisées visant à faciliter les démarches administratives des citoyen·ne·s ».

A noter que les amendes d'ordre prononcées pour les autres infractions de circulation routière conserveront pour l'instant le fonctionnement antérieur et le fichet rempli à la main par l'agent.

VISUEL : photo du fichet QR-CODE

Renseignements :

- Lieutenant-colonel Raphaël Cavin, Commandant de police, +41 21 791 11 21, Contact@apol.ch

Lieutenant-colonel R. CAVIN

Le Commandant

